

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
24 février 2003
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 21 février 2003, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de l'Ouganda auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le communiqué commun publié à l'issue du Sommet consultatif entre M. Yoweri K. Museveni, Président de la République de l'Ouganda, et M. Joseph Kabila, Président de la République démocratique du Congo, ainsi que l'amendement à l'Accord signé entre la République démocratique du Congo et l'Ouganda à Luanda le 6 septembre 2002 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe en tant que document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,
Représentant permanent de l'Ouganda
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Semakula **Kiwanuka**



Annexe à la lettre datée du 21 février 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ouganda auprès de l'Organisation des Nations Unies

Communiqué commun publié à l'issue du Sommet consultatif tenu entre S. E. M. Yoweri Kaguta Museveni, Président de la République de l'Ouganda et S. E. M. Joseph Kabila, Président de la République démocratique du Congo

1. Le Président de la République de l'Ouganda, M. Yoweri K. Museveni, et le Président de la République démocratique du Congo, M. Joseph Kabila, se sont rencontrés à Dar es-Salaam les 9 et 10 février 2003 pour faire le point de l'application de l'Accord signé à Luanda le 6 septembre 2002. Le Gouvernement de la République d'Angola était représenté par le Ministre angolais des affaires étrangères, João Bernardo de Miranda.
2. La réunion a pris note de la détérioration de la situation en matière de sécurité comme en matière humanitaire dans la région d'Ituri en raison de la reprise des hostilités entre les factions armées. Les deux chefs d'État ont réaffirmé leur détermination à assurer l'application de l'Accord de Luanda. Ils ont convenu de mettre en place un nouveau cadre de travail pour la Commission pour la pacification de la région d'Ituri.
3. Il a été convenu que le Comité préparatoire de la Commission pour la pacification se composerait de deux représentants du Gouvernement de la République démocratique du Congo, de deux représentants du Gouvernement ougandais, de deux représentants de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo et de quatre représentants des autres parties prenantes de la région d'Ituri.
4. Les chefs d'État ont convenu que la Commission pour la pacification devrait être constituée et commencer ses travaux le 17 février 2003, qu'elle terminerait ses travaux le 20 mars 2003 et que ceux-ci seraient suivis du retrait total des troupes ougandaises de la région d'Ituri.
5. Les chefs d'État ont décidé de créer un mécanisme consultatif permanent afin de les aider à suivre la situation dans la région d'Ituri et à prendre les mesures nécessaires pour y maintenir un climat de paix et de sécurité.
6. Les chefs d'État ont convenu d'organiser à Luanda avant le 14 février 2003 une réunion ministérielle chargée de définir les modalités de fonctionnement de la Commission pour la pacification de la région d'Ituri. Cette réunion examinera également la question des aspirations politiques des parties prenantes de la région en vue d'en faire part à l'Envoyé spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies auprès de la Commission.
7. Les chefs d'État ont condamné ceux qui continuaient à fournir des armes aux factions armées dans la région d'Ituri, ce qui se traduisait par une escalade de la violence et une aggravation des souffrances de la population.
8. S. E. Joseph Kabila, Président de la République démocratique du Congo, et S. E. Yoweri Kaguta Museveni, Président de la République de l'Ouganda, ont exprimé leur gratitude à S. E. Benjamin W. Mkapa ainsi qu'au Gouvernement et au

peuple tanzaniens pour l'accueil qu'ils leur ont réservé ainsi qu'à leur délégation au cours de leur séjour à Dar es-Salaam.

Fait à Dar es-Salaam, le dixième jour du mois de février deux mil trois

**Amendement à l'Accord signé entre la République
démocratique du Congo et la République ougandaise
à Luanda le 6 septembre 2002**

Après consultations, les chefs d'État de la République de l'Ouganda et de la République démocratique du Congo ont convenu de modifier l'accord susmentionné concernant le retrait total des troupes ougandaises de la République démocratique du Congo, la normalisation des relations et la coopération de façon à permettre à la Commission pour la pacification de la région d'Ituri de s'acquitter de son mandat comme indiqué dans le calendrier révisé ci-joint.

Fait à Dar es-Salaam, le dixième jour du mois de février deux mil trois

Le Ministre des affaires étrangères
de la République de l'Ouganda
(*Signé*) James **Wapakabulo**

Le Ministre des affaires étrangères
de la République démocratique du Congo
(*Signé*) Léonard **She Okitundo**

Le Ministre des affaires étrangères
de la République d'Angola
Témoin : João **Miranda**

**Calendrier révisé des travaux de la Commission
pour la pacification de la région d'Ituri**

10 février 2003	Sommet de consultations à Dar es-Salaam
14 février 2003 (J+4)	Réunion au niveau ministériel à Luanda avec la Mission des Nations Unies au Congo
17 février 2003 (J+7)	Constitution de la Commission pour la pacification de la région d'Ituri
25 février 2003 (J+15)	Début des travaux de la Commission pour la pacification de la région d'Ituri
10 mars 2003 (J+28)	Fin des travaux de la Commission pour la pacification de la région d'Ituri
13 mars 2003 (J+31)	Mise en place des mécanismes destinés à préserver l'ordre public
18 mars 2003 (J+36)	Réinstallation de l'Autorité administrative dans la région d'Ituri
20 mars 2003 (J+38)	Retrait des troupes ougandaises de Bunia
